LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

№131

MAI 2022

Vie communale /P. 6
Vidéoprotection

Vie communale/P.8
Interview CMJ

Associations P.11
Destin animal

MAIRIE 1 Ter rue de l'église 77114 NOYEN SUR SEINE
www.noyensurseine.fr

SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 à 6 Vie communale : Extrait des conseils municipaux des 16/03 et 05/04
- Page 6 Vie communale : Travaux/Aménagements
- Page 7 Vie communale : vidéoprotection
- Pages 8 Vie communale : CMJ
- Page 9 Environnement : Sortie Kayak
- Pages 10 et 11 Vie associative : ASLCN, comité des fêtes, Noyen nature et Destin animal
- Page 12 Vie scolaire / informations générales

EDITORIAL

Les beaux jours sont enfin là et, avec eux, le retour des manifestations festives.
La chasse aux oeufs du 18 avril a déclaré ouverte la saison des fêtes !
Suivront la brocante, la fêtes des voisins, le concours de pétanque...

A très bientôt !

Beau printemps à tous.

L'équipe rédactionnelle

MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis,mardis et mercredis de 8h à 17h
Permanence le samedi matin de 10h à 12h

SITE INTERNET COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0670975800

ETAT CIVIL

Décès

Martine HEBBE BOURLIER le 16 mars 2022

Extrait du Conseil municipal du 16 Mars 2022
Secrétaire de séance : Delphine MEGRET

MAINTIENT DANS SES FONCTION DU 1er ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE LA DELEGATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du Maire en date du 1er mars 2022, N° 03 01 2022 02 portant retrait de délégation ;
Suite au retrait le 1er mars 2022 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Monsieur Roger PERNET, adjoint au Maire par arrêté du 28 Mai 2020 N° 05272020 01, dans les domaines des affaires relatives aux autorisation d'urbanisme (PC/PD/DP/CU…).
Le Conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122 18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions»
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Roger PERNET dans ses fonctions d'adjoint au Maire.
Monsieur Roger PERNET quitte la salle de délibération.
Vu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de maintenir Monsieur Roger PERNET dans ses fonctions d'adjoint au Maire

ADHESION A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est régie, à ce jour, par le Règlement National d'Urbanisme et que ses autorisations de droit du sol instruites par les services de la DDT.
Présente la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol, proposée par la Communauté de Communes Bassée Montois.
Expose que l'adhésion à cette convention, présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services communaux, compte tenu de l'expertise acquise par les services de la Communauté de Communes Bassée Montois en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.
Invite le Conseil municipal à se prononcer,
Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, DECIDE l'adhésion de la commune à la convention ci-dessus exposée.
OPTE pour un champ d'application incluant

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclarations préalables
- Certificat d'urbanisme informatif au sens de l'article L 410-1 a
- Certificat d'urbanisme opérationnel au sens de l'article L 410-1 b du code de l'urbanisme

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

MODALITES DE GESTION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose que la gestion du cimetière nécessite la mise en œuvre d'un état des lieux, pour déterminer les travaux d'agrandissement et d'aménagements nécessaires pour répondre aux exigences d'une gestion optimisée
Indique qu'une étude préalable menée par Madame Delphine MEGRET, montre clairement que les emplacements libres sont peu nombreux, ce qui implique de prévoir un espace supplémentaire pour délivrer à l'avenir les concessions sollicitées.
Ces travaux importants ne peuvent toutefois être envisagés sans avoir recours à des subventions, et nécessitent l'élaboration d'un dossier technique et financier à présenter aux différents organismes.
Propose de préserver les emplacements encore à disposition, en autorisant que les délivrances de concessions soient uniquement réservées aux personnes décédées, impliquant de fait, que toute autre

demande sera enregistrée sur une liste d'attente, cette mesure ne constituant pas un refus de délivrance, mais un report.
Monsieur le Maire précise également qu'un règlement intérieur du cimetière est en cours d'élaboration et sera prochainement présenté au Conseil.
Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur les mesures ci-dessus présentées.
Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire,
Considérant la nécessité de protéger les familles en situation de deuil soudain, par l'attribution des places réservées à cet effet.
Considérant que le projet d'agrandissement du cimetière implique une période assez longue pour constituer le dossier technique et financier
APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision de réserver les places encore disponibles aux inhumations des personnes n'étant pas titulaires d'une concession.
AUTORISE la création d'une liste d'attente pour la délivrance des concessions par anticipation.

APPROBATION CONVENTION D'ENTRETIEN ALLEE DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle les nombreux problèmes engendrés par l'entretien de l'Allée du Château.
Cette allée relevant du domaine privé, est toutefois depuis de très nombreuses années, mise à disposition du public par les propriétaires.
La commune, historiquement contribue par des actions ponctuelles à l'entretien de l'allée.
Il convenait toutefois de définir par une convention, les conditions et les périmètres d'intervention définissant les actions de la commune, ainsi que les droits et devoirs de chaque partie.
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, la convention d'entretien conclue le 02 Février 2022 entre la commune et Madame Nicole LIGNAC, et Madame SALIN Elisabeth, propriétaires de l'allée du Château et invite le Conseil municipal à se prononcer.
Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance de la convention d'entretien de l'allée du Château, APPROUVE la conclusion de cette convention .

APPROBATION CHARTE DEPOTS SAUVAGES – SMETOM GEEODE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, la proposition d'une charte dépôts sauvages, émise par le SMETOM GEEODE
Cette charte permet d'organiser une concertation entre les partenaires pour définir des objectifs et établir un plan de propreté..
Invite le Conseil Municipal à se prononcer.
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance de la charte dépôts sauvages, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE l'adhésion de la commune à la charte dépôts sauvages du SMETOM GEEODE. Autorise le Maire à signer toute pièces se rapportant au dossier.

DYSFONCTIONNEMENT DE LA DISTRIBUTION DU COURRIER PAR LES SERVICES POSTAUX

Monsieur le Maire indique avoir reçu à maintes reprises des réclamations de la part des administrés, concernant la mauvaise qualité de distribution du courrier par les services postaux.
Le dysfonctionnement portant sur des faits divers, mais préjudiciables pour les usagers, tels que des courriers non distribués, ou bien à une adresse autre que celle du destinataire, bien que la lettre soit en courrier suivi, carnet de chèques distribué à la mauvaise adresse…
Le juste mécontentement de la population ne peut être ignoré et doit être relayé auprès des Services Postaux en charge de la distribution.
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, alerte le service postal concernant le dysfonctionnement de la distribution du courrier, portant préjudice aux usagers et lui demande urgemment que des mesures soient prises, afin de retrouver la qualité et le sérieux de sa charge.

ENQUETE PUBLIQUE – SAS CENTRALE EOLIENNE DE L'ORVIN

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique – SAS Centrale éolienne de l'Orvin qui s'est déroulée du 8 février au 11 Mars 2022. Sollicite l'avis du Conseil municipal.
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments de l'enquête publique, échange des avis contradictoires et décide de procéder au vote.
AVIS FAVORABLES : 4 voix
AVIS DEFAVORABLES : 2 voix
ABSENTIONS : 4 voix

DIVERS :

Le Conseil municipal, considérant les futurs travaux de réhabilitation du presbytère retient l'option de vendre quelques biens mobiliers après une estimation.
Monsieur Patrick GAGEAT fait état de la mauvaise qualité de la couverture de la téléphonie portable.
Monsieur le Maire précise à Monsieur Patrick GAGEAT que le radar pédagogique route de l'Espérance, a été déposé en raison d'un problème de batterie. Que toutefois, son emplacement n'est plus adapté en raison notamment de la présence des chicanes.

Extrait du Conseil municipal du 05 avril 2022
Secrétaire de séance : Delphine MEGRET

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE -

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger PERNET, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget -COMMUNE - dressé par Monsieur André CAPMARTY, Maire
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE -

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant que les comptes sont exacts
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
Déclare que le compte de gestion dressé par l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DIRECTE 2022

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition
Vu le budget principal 2022 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 136 725 €
Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés
Article 1er : Décide de fixer les taux d'imposition comme suit

Article 1er : Décide de fixer les taux d'imposition comme suit
- **Taxe foncière bâti 29.97 %**
- **Taxe foncière non bâti 31.25 %**
- **C .F.E. 15.86 %**

APPROBATION AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :
REPORTS
Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 21 746.86 €
Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 553 872.31 €
SOLDES D'EXECUTION
Un solde d'exécution (001) de la section investissement de 127 532.42 €
Un solde d'exécution (002) de la section fonctionnement de 32 227.28 €

RESTES A REALISER : Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser
En dépenses pour un montant de 605 149.00 €
En recettes pour un montant de 334 902.00 €
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Le besoin net de la section d'investissement peut dont être estimé à : 120 967.72 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section
- **COMPTE 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 120 967.72 €**
- **LIGNE 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 432 904.59 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, Entendu la présentation du budget primitif 2022
A l'unanimité des membres, VOTE le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit
SECTIONS

FONCTIONNEMENT DEPENSES
684 706.59 €

FONCTIONNEMENT RECETTES
684 706.59 €

INVESTISSEMENT DEPENSES
1 005 431.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES
1 005 431.00 €

Les compte-rendus complets sont disponibles sur le site internet communal.

Travaux/Aménagements

Radar pédagogique

Le radar pédagogique situé route de l'Espérance a été supprimé.

Ce radar en panne de batterie, avait été installé il y a douze ans.
Depuis, des chicanes ont été réalisées, dont une juste à son niveau, rendant sa présence caduque à cet endroit.

Un autre emplacement lui a été dévolu, route d'hermé à l'approche du Port-Montain sur cette longue ligne droite où il est difficile de faire ralentir les automobilistes.

Travaux/Aménagements

Bordures et trottoirs routes de Grisy et de VILLIERS

Après plusieurs semaines de travaux la réalisation des bordures et trottoirs s'est enfin terminée avec la mise en place de l'enrobé réalisé par le conseil départemental.

DIVERS

La vidéoprotection

MISE EN SERVICE de la VIDEO-PROTECTION

Le système de VIDEO-PROTECTION est opérationnel.
Une note d'information a été déposée dans toutes les boîtes aux lettres du bourg, du Port-Montain et du Vezoult.
L'information a également été diffusée sur PANNEAUPOCKET et sur le site de la commune.
Des panneaux indiquent l'entrée dans une zone de vidéo.
L'équipement se compose de 17 caméras, qui enregistrent de jour comme de nuit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
10 caméras spécifiques enregistrent toutes les plaques des véhicules entrants et sortants du bourg et des hameaux.
7 caméras de contexte filment les lieux sensibles : jardin d'enfants, mairie et certaines rues.
Ces caméras filment exclusivement le domaine public, tout débordement sur la sphère privée est automatiquement flouté. Les vidéos sont conservées 1 mois.
Victime ou témoin, COMPOSEZ SANS DELAI le 17 (gendarmerie) , la gendarmerie visualisera immédiatement les enregistrements.
Ce service a déjà prouvé son utilité. En effet sur réquisition de la gendarmerie la consultation de l'enregistrement des vidéos a permis de prouver que le véhicule d'un suspect se trouvait bien sur les lieux d'une agression.

LE COIN DU CMJ

La mare communale

Réserve Naturelle LA BASSEE

Le conseil départemental a nettoyé et coupé les arbres se trouvant le long du pont ce qui rend la mare plus visible. Un curage a été effectué, les boues ont été déposées sur les berges afin de poursuivre l'aménagement des abords.
Nos jeunes travaillent actuellement sur le contenu que les visiteurs pourront lire sur la table de lecture.
Les panneaux pédagogiques sont en cours de finalisation par le designer désigné par l'AGRENABA.
Nous devons également terminer le panneau qui se trouvera à l'entrée vers le parking qui retracera l'histoire du pont.

Interviews

Léna et Cloélia sont allées interviewer Clémentine qui s'occupe de la boutique de Toussacq.
A cette occasion elles ont pu visiter la chévrerie.
Voici quelques photos des charmantes pensionnaires.
L'interview sera disponible sur le site internet communal et sur le facebook.

Exposition photo «Mon village»

Lors du dernier conseil municipal des jeunes du 30 mars 2022, nous avons décidé d'organiser une exposition photographique pour mettre en valeur notre beau village. Cette exposition sera mise à l'honneur prochainement. Nos jeunes se chargent de faire des photos mais tous les habitants peuvent enrichir cette exposition en apportant également leurs photos et/ou cartes postales, souvenirs anciens...

Vie communale

La chasse aux oeufs

Une trentaine d'enfants accompagnée par leurs parents est venue le lundi 18 avril chercher les fameux oeufs de Pâques. Le beau temps était au rendez-vous. Nous remercions le comité des fêtes et les enfants du CMJ qui ont aidé à la mise en place de cet évènement tant attendu des gourmands !

Environnement

ASLCN

Les beaux jours sont de retour. Nous rappelons que l' ASLCN organise deux marches hebdomadaires.
Le samedi matin marche un peu rapide. Le lundi matin promenade.
Contacts : Daniel Dehette 06 88 53 53 40 ou Michel Couteux 06 30 28 97 72.
Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux Noyennais.
Sur la photo : promenade sur les hauteurs de Gouaix.

Destin Animal

L'association oeuvre pour le bien être animal. Merci à tous les bénévoles qui s'investissent chaque jour à l'encadrement et la gestion des pensionnaires.
Si vous souhaitez aider l'association :
- par chèque à l'ordre de destin animal, en espèce en dépôt
au 3bis rue grande 77114 noyen sur seine, via PayPal : destinanimal@gmail.com
Retrouvez nous sur Facebook et Instagram Virginie LEGUEVAQUES 06-76-74-68-05

Le comité des fêtes de Noyen recrute !

Vous qui souhaitez un village vivant, vous qui avez envie de participer à la vie et à l'animation de votre commune, rejoignez-nous ! Nous cherchons des bénévoles même occasionnels.

Prochaines manifestations :

le 22 mai : brocante

le 27 mai : fête des voisins

le 5 juin : concours de pétanque

le 14 juillet

le 15 août : repas- concert et feu d'artifice

L' association NOYEN NATURE organise un troc plantes et graines le 22 mai.
Un stand sera tenu avec le CMJ où nous pourrons vous montrer nos talents de jardinier.
Nous aurons notamment confectionné des bombes à graines.

Les jeunes du CMJ n'ont pas souhaité remettre en place une journée «propre» mais proposent d'organiser cet été une marche dans la nature. Nous vous tiendrons informés courant juin.

N'hésitez pas à nous contacter : **noyennature@gmail.com**

Un grand merci à Danyèle CAPMARTY pour la conception et la mise en place des jardinières printanières dans l'ensemble de la commune.

Sortie du 12 avril au Forum agriculture et alimentation

Le 12 avril les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2 se sont rendus au forum «agriculture et alimentation».
Au programme du jour sur le salon :
Décorti'Pub!
Proposé par le CSAPA APS contact
OBJECTIF Développer l'esprit critique face aux stratégies publicitaires
L'abeille, sentinelle de l'environnement!
Proposé par la fédération des syndicats apicoles 77 et le groupement apicole de Bréviandes
OBJECTIF comprendre le rôle de l'abeille mellifère et l'importance de sa survie

Informations générales

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Retrouvez notre actualité sur la Page FACEBOOK de la commune : https://www.facebook.com/Mairie-NOYEN-SUR-SEINE-

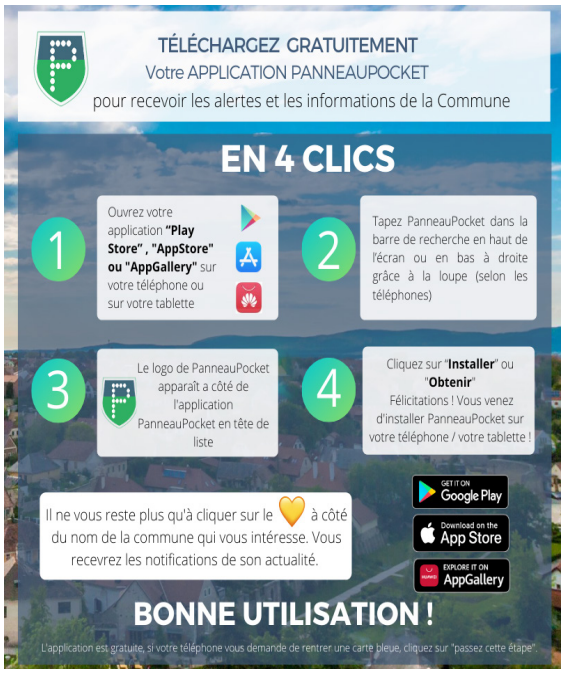

Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal

Le CARNAVALET N°131 Mai 2022
Directeur de la publication : André CAPMARTY
Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression VEOPRINT 250 exemplaires
Photographie de couverture : fleurs du jardin, Sabine Delaveau.